

Agen, vendredi 23 juillet 2021

DOSSIER DE PRESSE

Session spéciale

1^{ERES} MESURES DU MANDAT 2021-2027

La majorité départementale l'avait affiché avant le renouvellement du mois de juin et Sophie Borderie l'avait réaffirmé dès son installation en donnant rendez-vous ce 23 juillet : tout juste 3 semaines après l'élection de la présidente, une session spéciale est dédiée aux premières mesures du mandat en faveur des Lot-et-Garonnais.

Parmi ces mesures :

- Une première baisse des tarifs de la restauration scolaire dans les 24 collèges publics dès la rentrée de septembre 2021
- Le lancement du « Chèque asso » pour favoriser la pratique sportive, culturelle et de loisirs
- L'extension du programme « Du 47 dans nos assiettes » aux premiers établissements pour personnes âgées dépendantes
- Le « Tremplin tourisme » pour soutenir la relance du secteur
- L'installation du groupe de travail pour créer un Fonds d'épargne citoyen

I. La baisse des tarifs de la restauration scolaire dans les collèges publics

C'était un engagement programmatique fort en faveur du pouvoir d'achat des familles lot-et-garonnaises. La baisse du tarif de la restauration scolaire dans les 24 collèges publics entrera en vigueur dès la rentrée de septembre. Comme annoncé, cette baisse de 30 % du prix du repas, s'opérera en 2 temps :

- Une première réduction de 15 % dès la rentrée de septembre 2021
- Une seconde, à nouveau de 15 %, à la rentrée de septembre 2022.

Cela se traduira par **une économie de 60 à 66 € par collégien demi-pensionnaire ou interne pour l'année scolaire 2021-2022, économie portée entre 120 et 132 € à compter de la rentrée scolaire 2022.** La mesure concernera plus de **8600 collégiens dès cette rentrée.**

Ainsi, le prix unitaire du repas n'excédera pas 2 €, dans le cadre des forfaits existants. Le Département met en place cette mesure en s'étant assuré que la baisse du prix facturé soit compatible avec le haut niveau de qualité atteint depuis plusieurs années grâce au programme « Du 47 dans nos assiettes ».

II. La création d'un « Chèque asso » de 50 euros pour les élèves boursiers des collèges et des Maisons Familiales Rurales

Cette mesure, destinée aux élèves boursiers (tous les boursiers des collèges publics et privés ; les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} des Maisons familiales rurales), vise à la fois à soulager financièrement les familles et à soutenir le tissu associatif fortement touché par la pandémie.

Au total, ce sont potentiellement 4 900 jeunes lot-et-garonnais qui pourraient bénéficier du dispositif ainsi que 600 à 800 structures associatives ou publiques sportives, culturelles ou de loisirs (musique, danse, théâtre, arts plastiques...).

Le « Chèque asso » sera complémentaire à d'autres dispositifs existants ou développés à la rentrée tant au niveau local que national.

III. L'élargissement du dispositif « Du 47 dans nos assiettes » à des EHPAD pilotes

Le Conseil départemental déploie depuis plusieurs années son programme « Du 47 dans nos assiettes » pour offrir une restauration de qualité aux collégiens, en travaillant sur les circuits courts, avec des produits frais et de saison, en rétribuant les producteurs au juste prix, dans le cadre d'un groupement départemental d'achats de denrées. Ainsi, les producteurs et les entreprises lot-et-garonnaises ont bénéficié à hauteur de 80 % de ce marché, soit plus de 2 millions d'euros. Ce programme comprend également la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des bio-déchets et des actions de formation portant sur l'équilibre alimentaire et la santé.

Fort de la démarche réussie dans les collèges, le Département souhaite aujourd'hui étendre le programme aux EHPAD. Il réalise actuellement des missions d'accompagnement pour 20 établissements publics autonomes et est prêt à passer au stade d'expérimentation complète pour les premiers d'entre eux, avant la généralisation.

Après une phase de présentation et de concertation, **4 EHPAD pilotes** se sont portés volontaires pour mettre en œuvre le programme « Du 47 dans nos assiettes » au bénéfice de leurs pensionnaires : **Castelmoron-sur-Lot, Puymirol, Verteuil / Miramont-de-Guyenne (direction commune aux 2 établissements), Monclar.**

Un accompagnement spécifique sera donc mis en œuvre et l'opération débutera dans ces établissements **dès la fin de l'année 2021.**

IV. La mise en place d'un « Tremplin tourisme » pour soutenir les investissements des entreprises de moins de 20 salariés du secteur touristique

Depuis deux ans, le Conseil départemental et le Comité départemental du tourisme accompagnent les acteurs touristiques locaux pour les aider à faire face aux conséquences de la pandémie par le biais de plans de soutien exceptionnels et de campagnes de communication distinguées au plan national.

Ce nouveau dispositif « Tremplin tourisme » s'inscrit dans le prolongement de ces actions et tient compte de l'évolution du contexte. Entre volonté de reprise et précautions sanitaires toujours de mise, les différents acteurs de la filière touristique sont soumis à d'importantes contraintes matérielles qui conditionnent leur capacité à accueillir leurs publics dans de bonnes conditions et donc la pérennité de leurs activités.

Les intercommunalités et les organismes institutionnels (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Comité départemental du Tourisme), consultés par le Département, ont confirmé la pertinence et la volonté commune de mettre en œuvre ce dispositif.

C'est pourquoi le « Tremplin tourisme » porte sur les **investissements immobiliers relatifs à la sécurisation des conditions d'exploitation** :

- Aménagement, agrandissement de terrasse extérieure
- Systèmes d'aération et d'assainissement d'air
- Aménagement de sanitaires complémentaires
- Aménagement de points d'eau extérieurs et de services clientèle
- Dispositifs fixes digitaux d'accueil
- Aménagements spécifiques pour sécuriser la circulation au sein de l'établissement
- Installations de portes hermétiques pour la sécurisation sanitaire.

Il est ciblé sur les entreprises de moins de 20 salariés :

- Celles dont l'activité principale relève des codes NAF 5510Z hôtellerie et 5610A restauration
- Les cafetiers exerçant une activité touristique
- Les derniers commerces multi-services d'une commune, exerçant une activité de bar/restaurant.

La mise en place du « Tremplin tourisme » s'appuiera sur une délégation partielle d'octroi de compétence de la part des intercommunalités volontaires, par voie de convention.

5 intercommunalités ont d'ores et déjà délibéré en ce sens : Lot et Tolzac, Coteaux et Landes de Gascogne, Pays de Lauzun, Val de Garonne Agglomération, Grand Villeneuvois. La communauté de communes du Confluent et Coteaux de Prayssas délibérera début septembre.

Modalités de calcul (*sur 3 000 € HT de dépenses minimum*) :

- Département : 50 % du montant des dépenses éligibles
Montant maximal de la subvention : 8 000 €
- Intercommunalité : 25 % des dépenses éligibles
Montant maximal de la subvention : 4 000 €

V. Un groupe de travail pour créer le Fonds d'épargne citoyen « Epargne 47 »

En septembre sera lancé un groupe de travail avec la Région, les chambres consulaires et d'autres partenaires économiques, afin de créer le fonds d'épargne citoyen baptisé « Epargne 47 », pour permettre aux Lot-et-Garonnais d'investir dans l'économie et les emplois locaux via une plateforme locale de financement participatif. L'ensemble des groupes politiques de l'assemblée seront dûment représentés au sein de ce groupe de travail.

Outre le lancement de ces premières actions du mandat, conformément aux engagements de la majorité départementale, cette session spéciale aura aussi été l'occasion pour la présidente et ses Vice-président(e)s de réaffirmer :

- la définition dès septembre, en interne et avec tous les partenaires concernés, des modalités de mise en œuvre de **l'équipe mobile de médecins** visant à renforcer la démographie médicale sur les zones déficitaires ;
- la création avec la Caisse des Dépôts et Consignation et la SEM47, en concertation avec les partenaires économiques et notamment les EPCI, d'un **nouvel outil d'aménagement du territoire pour porter des projets immobiliers**, société qui a vocation à intervenir en particulier dans les territoires ruraux ;
- la nécessité de répondre à l'urgence climatique et d'accélérer les transitions écologiques et énergétiques, avec l'objectif **d'atteindre la neutralité carbone en Lot-et-Garonne au plus tard en 2030** (*motion déposée par la majorité départementale*) ;
- l'affirmation de l'ambition départementale **en faveur de la démocratie participative et de l'initiative citoyenne**, dont le nombre important de candidatures à la deuxième édition du Conseil consultatif citoyen et les réalisations menées grâce au Budget participatif montrent la portée.

Contact presse :

Matthieu Stievet, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr